



nouvelles
lignes de bus

véhicules
électriques

couverture

ABRIS VÉLO
SÉCURISÉS

VELOS
ÉLECTRIQUES

**DISPOSITIF D'AIDE AU
CHANGEMENT DE
MOTORISATION DE VÉHICULE**
pour les particuliers (retrofit)



**DISPOSITIF D'AIDE AU
CHANGEMENT DE
MOTORISATION DE VÉHICULE**
pour les particuliers (retrofit)

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

(ZFE-m)

— sur le territoire de la Métropole —



métropole
ROUENNORMANDIE

A fin de suivre la réglementation imposée par l'État, une ZFE-m (Zone à Faibles Émissions mobilité) a été mise en œuvre sur le territoire métropolitain avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'air au quotidien.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la circulation et le stationnement de tous les véhicules de Crit'Air 4,5 et non classés, y compris des particuliers, sont limités dans la ZFE-m.

La Métropole accompagne les ménages métropolitains dans la transition écologique et dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions mobilité.

MON VÉHICULE EST-IL CONCERNÉ ?

POUR CIRCULER ET STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC, DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE-m, MON VÉHICULE DOIT ÊTRE CLASSÉ CRIT'AIR VERT, 1, 2 OU 3



Depuis le 1^{er} septembre 2022, pour circuler et stationner dans les 13 communes de la Métropole*, tous les véhicules doivent afficher une vignette Crit'Air.



Votre véhicule a une vignette Crit'Air 3. Vous pouvez encore circuler et stationner dans la ZFE-m mais la Métropole peut vous accompagner financièrement pour le remplacer par un véhicule plus vertueux pour la qualité de l'air.

* Les 13 communes concernées :

Amfreville-la-Mi-Voie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Sotteville-lès-Rouen.

VOTRE VÉHICULE NE PEUT PLUS CIRCULER ET STATIONNER DANS LES COMMUNES CONSTITUANT LA ZFE-m ?

Si malgré les différents services de mobilité alternatifs qu'offre la Métropole pour vos déplacements, votre voiture reste indispensable. Dans ce cas, vous devez changer de véhicule.

Ou, vous pouvez transformer votre véhicule en électrique ou au GnV (cela s'appelle le **retrofit**).



Les véhicules Crit'Air 4,5 et non classés sont :

- Immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997 ou de norme EURO 1 ou inférieure, pour une voiture ou un utilitaire léger essence,
- Immatriculés avant le 1^{er} janvier 2006 ou de norme EURO 3 ou inférieure, pour une voiture ou un utilitaire léger diesel,
- Immatriculés avant le 1^{er} juillet 2004 ou de norme 0, pour une mobylette, un scooter, une moto.

La Métropole Rouen Normandie a mis en place un dispositif d'aide financière pour rouler avec un véhicule plus propre.

JE PEUX BÉNÉFICIER DES AIDES SI...

- Je suis habitant de l'une des 71 communes de la Métropole.
- Je suis propriétaire d'un véhicule de Crit'Air 3, 4, 5 ou non classé depuis plus d'un an.
- Je transforme (retrofit) mon véhicule en véhicule électrique ou au Gaz Naturel Véhicule (GnV). Mon véhicule peut être : une voiture, un utilitaire léger, un scooter, une moto, une voiture sans permis.

Sans condition de ressources, la Métropole octroie une aide forfaitaire de :

- **2 000 € pour la transformation d'une voiture ou d'un utilitaire léger**
- **500 € pour le retrofit d'un scooter, une moto et un véhicule sans permis.**



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

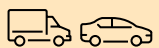

Pour obtenir l'aide de la Métropole, vous devez fournir :

- la copie de l'ancien certificat d'immatriculation,
- la copie du nouveau certificat d'immatriculation,
- la copie de la nouvelle vignette Crit'air et
- la facture datée de moins de 6 mois du professionnel qui a réalisé le retrofit du véhicule.

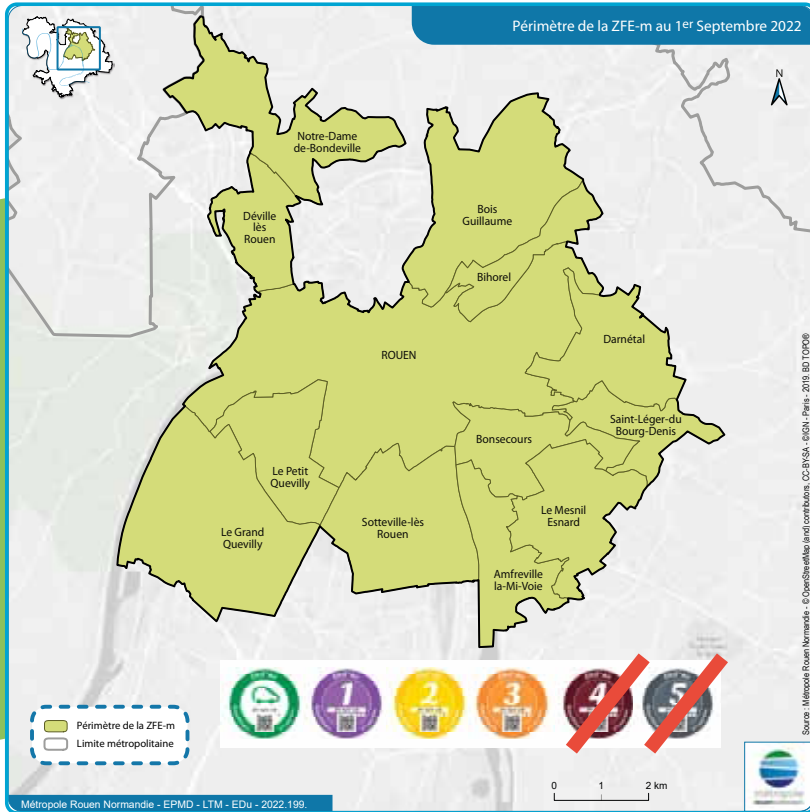
Les aides de la Métropole sont cumulables avec celles de l'État.

Le cumul des aides ne peut pas dépasser 80 % du coût de la modification.

AIDES MAXIMALES DE LA MÉTROPOLE

Changement de motorisation	Montant maximum
	2 000 €
	500 €

PÉRIMÈTRE DE LA ZFE-m



Pour déposer votre demande d'aide ou obtenir de plus amples renseignements ou estimer le montant des aides grâce au simulateur, selon votre situation, rendez-vous sur :

<https://zfe.metropole-rouen-normandie.fr/>

La Métropole permet l'aide pour le renouvellement ou la modification jusqu'à deux véhicules par Foyer Fiscal.

POUR EN SAVOIR PLUS sur les aides de l'état :

www.primealaconversion.gouv.fr

**N'oubliez pas d'apposer votre vignette Crit'Air sur votre véhicule.
C'est obligatoire, même si votre véhicule est électrique !**

www.certificat-air.gouv.fr

AIR
SAIN

